

TREIZIÈME RÉUNION DE COORDINATION ANNUELLE DES CENTRES DE CATÉGORIE 2 ACTIFS DANS LE DOMAINE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

16 juillet 2025 – en ligne



Point 1 : Ouverture



Objectifs de la réunion

- 1 Partager des informations sur les derniers développements de la mise en œuvre de la Convention de 2003
- 2 Mise à jour sur le statut des C2Cs et les processus de renouvellement
- 3 Partage d'informations sur les activités récentes et les projets des C2Cs
- 4 Réfléchir au rôle des C2Cs dans le mécanisme de rapport périodique de la Convention de 2003



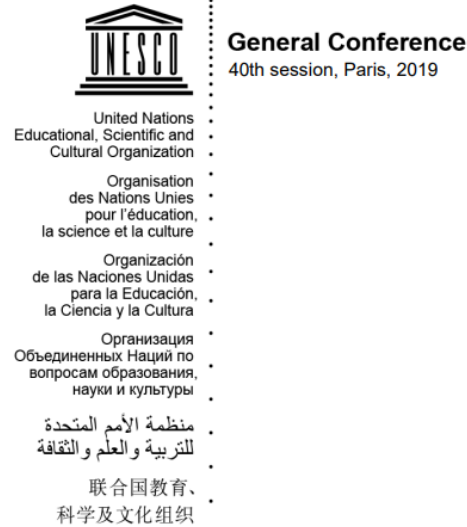
Développements récents de la mise en œuvre de la Convention de 2003

- Nouvelles ratifications
- Formation des facilitateurs
- Plateforme de l'article 18
- Initiatives thématiques
- Conférence de Naples 2
- 20.COM



Point 2: Statut du processus d'évaluation des centres de catégorie 2 et renouvellement des accords entre les pays hôtes et l'UNESCO

Stratégie mondiale pour les C2C sous l'égide de l'UNESCO (2019)



General Conference
40th session, Paris, 2019

40 C

40 C/79
12 November 2019
Original: English

Item 5.35 of the agenda

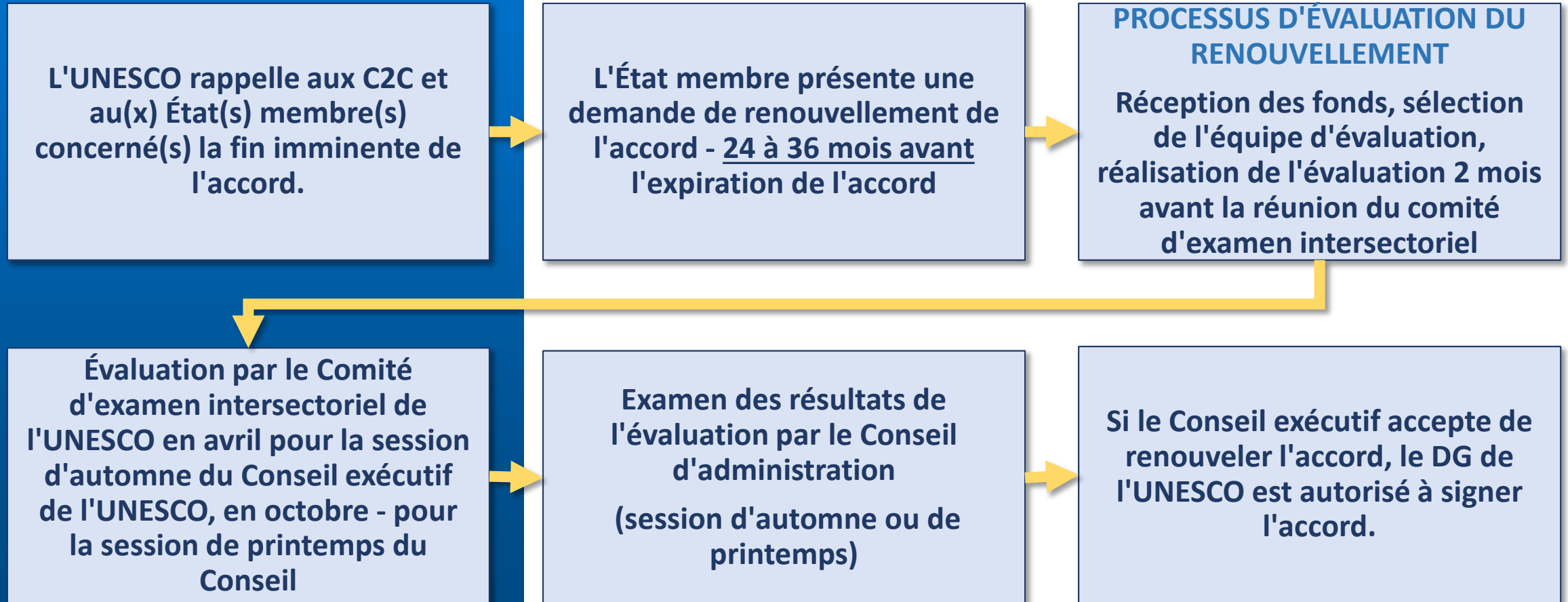
STRATEGY FOR CATEGORY 2 INSTITUTES AND CENTRES UNDER THE AUSPICES OF UNESCO (2019)

OUTLINE

Background: At its 207th session, the Executive Board adopted 207 EX/Decision 14 which requested the Director-General to further revise the Strategy for Category 2 Institutes and Centres under the auspices of UNESCO (2019) taking into account the debates held during its 207th session, and the management proposals in Annex I to document 207 EX/14 Rev. and Corr., and to submit the draft revised Strategy and the associated model agreements to the General Conference at its 40th session for its consideration and adoption.



Renouvellement des C2C



Accords et renouvellements

Centre de catégorie 2 dans le domaine du PCI	Accord			Procédure de renouvellement		
	Dernier accord signé le	Date d'entrée en vigueur	Date d'expiration	Évaluation de renouvellement	Évaluation par le Comité d'examen intersectoriel	Session du Conseil exécutif examinant l'évaluation
CRESPIAF	juillet 2025 (phase de signature)	À confirmer	À confirmer	À confirmer	À confirmer	À confirmer
RCSICH (Centre de Sofia)	11 novembre 2023	28 mai 2024	28 mai 2032	2029/2030	mai 2031	Session d'automne 2031
CRIHAP	16 août 2018	16 août 2018	15 août 2024 (Extension accordée jusqu'au 31 décembre 2025)	2023	mai 2025	Session d'automne 2025
Centre de Téhéran	3 avril 2021	19 juillet 2023	18 juillet 2029	2027/2028	octobre 2028	Session de printemps 2029
IRCI	6 décembre 2018	6 décembre 2018	5 décembre 2024 (Extension accordée jusqu'au 31 décembre 2025)	2024	mai 2025	Session d'automne 2025
CRESPIAL	12 juin 2024	30 décembre 2024	29 décembre 2032	2029/2030	mai 2031	Session d'automne 2031
ICHCAP	11 octobre 2019	3 décembre 2019	2 décembre 2025	2024	octobre 2025	Session de printemps 2026 [N.B. Session d'automne 2025 demande de extension jusqu'au 31 décembre 2026]
ICCBICH (Sharjah)	8 décembre 2021	8 décembre 2021	7 décembre 2027	2025/2026	mai 2027	Session d'automne 2027

Point 3: Partage d'informations sur les activités récentes et les projets

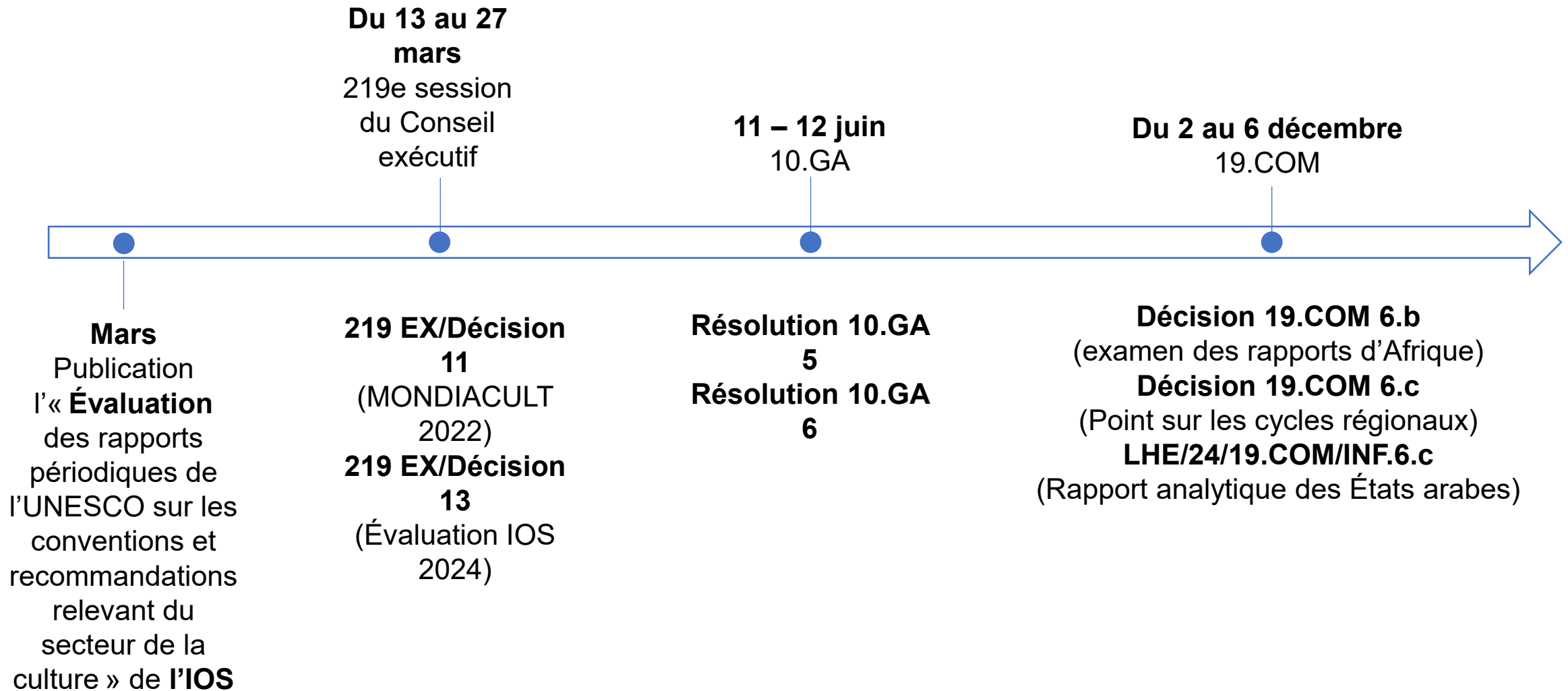
Pause



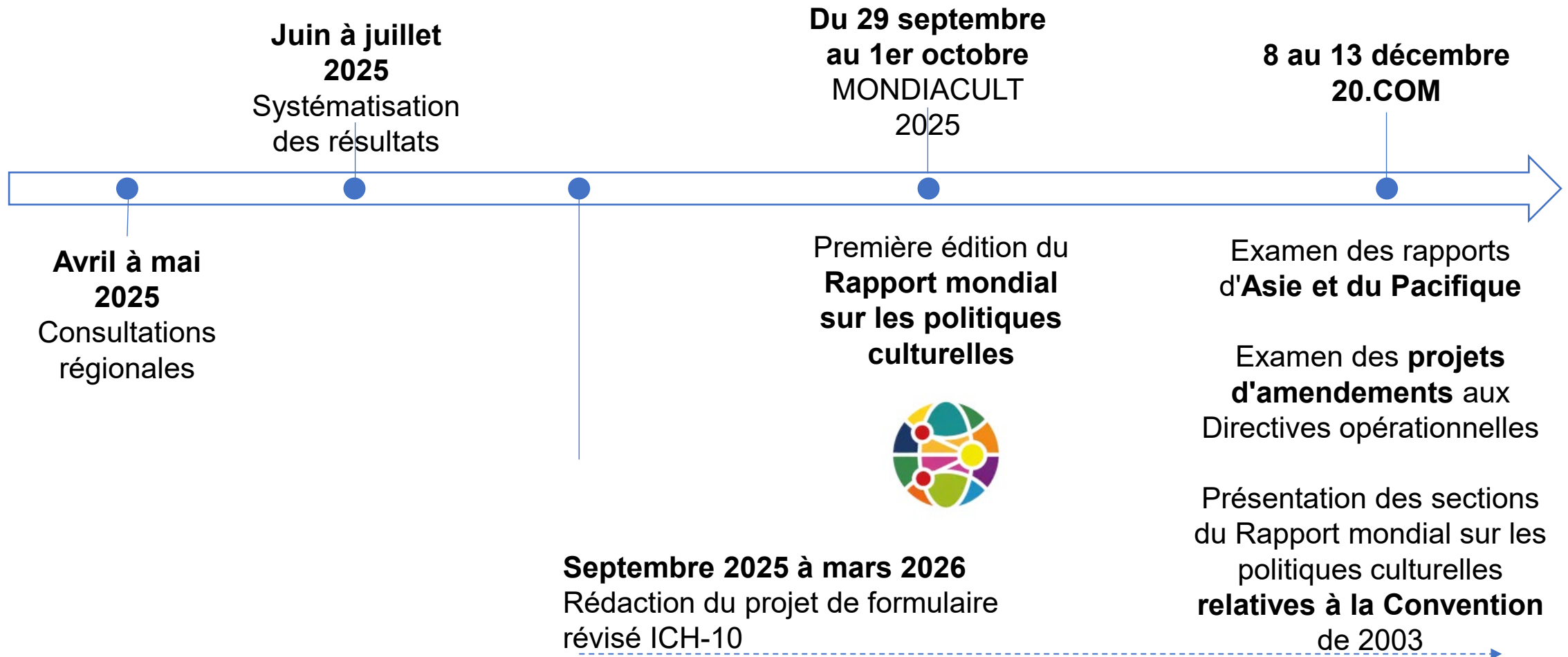
Point 4: Le rôle des centres de catégorie 2 dans le mécanisme de rapport périodique de la Convention de 2003

Mise à jour sur l'évolution vers un système de soumission unique à l'échelle mondiale

Vers l'année de réflexion – étapes clés 2024

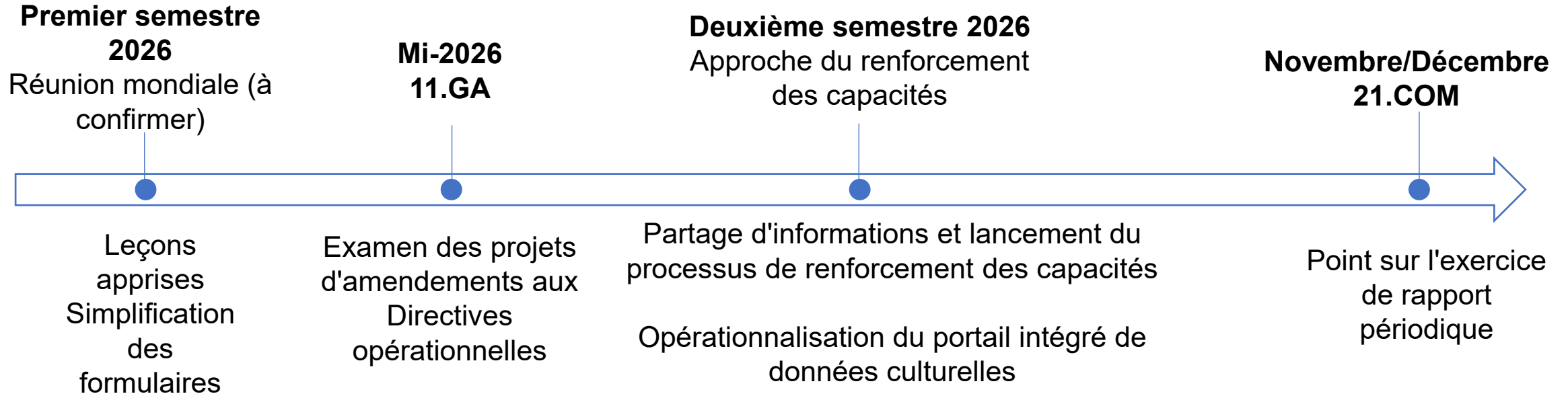


Vers l'année de réflexion : étapes clés 2025

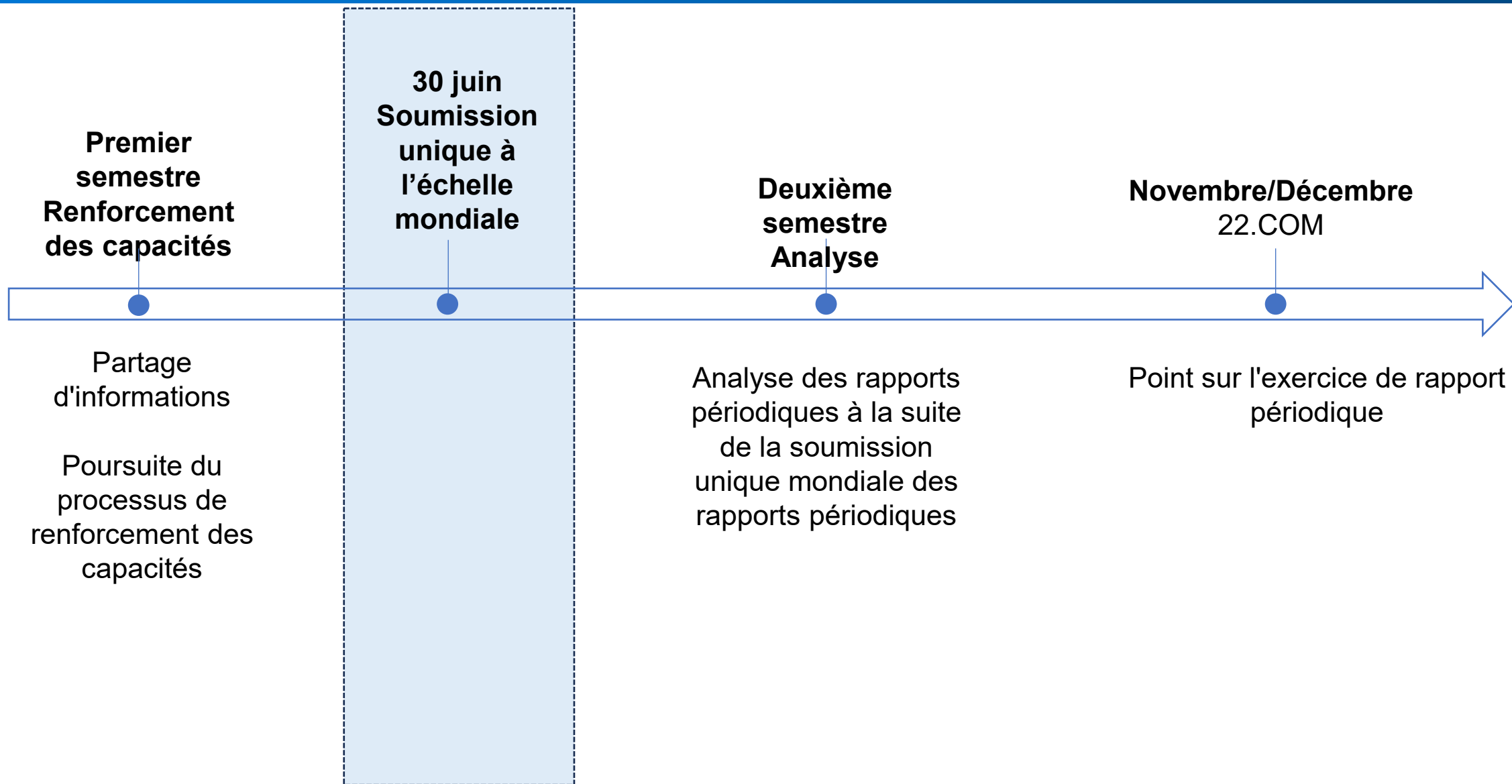


Année de réflexion : étapes clés 2026

- Les résultats des travaux menés en 2025 (consultations régionales et révision du formulaire de rapport périodique) fourniront des contributions précieuses pour l'année de réflexion (2026), au cours de laquelle une **réunion mondiale en présentiel** est prévue pour examiner les propositions de modifications du formulaire de rapport périodique ICH-10.
- Le processus de rationalisation se conclura par l'**examen des projets d'amendements** aux Directives opérationnelles par la onzième session de l'**Assemblée générale à la mi-2026**, après leur examen par la vingtième session du Comité.



Nouveau cycle - 2027



Nouveau cycle – 2028 et 2029



Tout au long des années 2028 et 2029 - Analyse des rapports périodiques

Résultats préliminaires des réunions de consultation régionales sur le rapport périodique pour préparer l'année de réflexion

Objectifs et vue d'ensemble

Entre avril et mai 2025, le Secrétariat a organisé **cinq consultations régionales** pour recueillir les commentaires des points focaux, des centres de catégorie 2 et des experts du patrimoine vivant sur la mise en œuvre du premier cycle régional de rapports.

290 participants ont assisté aux réunions,

partageant leurs expériences en vue d'améliorer l'approche de renforcement des capacités pour les rapports périodiques, le formulaire ICH-10 et la plateforme de rapport en ligne.

Une enquête a été diffusée avant les réunions et **66 réponses** ont été recueillies.

Répartition de la participation

- **61 participants** d'Amérique latine et des Caraïbes.
- **80 participants** d'Europe.
- **37 participants** des États arabes.
- **51 participants** d'Afrique.
- **61 participants** d'Asie et du Pacifique.

Résultats préliminaires : approche de renforcement des capacités

L'**approche de renforcement des capacités** des points focaux nationaux et des facilitateurs a été **reconnue utile** pour les préparer à l'exercice d'établissement des rapports périodiques. L'évaluation de la combinaison des différents **formats de renforcement des capacités** (en ligne et en face à face) a également été positive (en particulier les sessions de formation en ligne).

Les points clés à retenir sont les suivants :

1. L'utilité des **formations en ligne et en présentiel**, en soulignant l'importance des **exercices pratiques**.
2. L'élaboration de matériels de formation supplémentaires, tels que des **matériels de sensibilisation** à l'importance de l'exercice de rapport périodique au niveau national, ainsi que **des tutoriels et des exemples** pour remplir le formulaire ICH-10 et pour utiliser l'outil de rapport en ligne.
3. L'organisation **d'activités nationales de renforcement des capacités** et de **sessions de suivi en ligne adaptées**, afin de **combler les lacunes en matière de connaissances**, d'encourager la participation d'un plus grand nombre de parties prenantes et de favoriser le plaidoyer.
4. La création de **réseaux régionaux de pairs**.



Résultats préliminaires : formulaire ICH-10 et plateforme de rapport en ligne

La complexité et la longueur du formulaire ICH-10 ont été soulignées à plusieurs reprises. Ces caractéristiques ont parfois dévoilé la **disponibilité limitée** d'informations et de **données mesurables** sur le patrimoine vivant et le dialogue **interministériel limité** au niveau national. En même temps, le formulaire a été reconnu comme **un outil précieux pour encourager la collecte de données et la coopération intersectorielle**, ainsi que pour **mener des recherches** sur le patrimoine culturel immatériel.

Les points clés à retenir sont les suivants :

1. La **simplification et/ou la suppression** des questions redondantes, y compris par une **réorganisation des questions** dans le formulaire.
2. L'utilisation d'un **langage plus clair et plus simple**, et l'élaboration d'un **glossaire** spécifique.
3. L'absence d'un espace permettant **de mettre à jour les dossiers** de nomination et de rendre compte des pratiques proposées pour le **registre de bonnes pratiques de sauvegarde**.
4. L'inclusion dans la section C d'une section spécifique visant à encourager la collaboration entre les États parties pour établir **des rapports conjoints sur les candidatures multinationales**.
5. Les incohérences du **calculateur automatique des valeurs de référence**.



© Ministry of Culture, Jordan, 2022

Résultats préliminaires : engagement des centres de catégorie 2

Les centres de catégorie 2 actifs dans le domaine du patrimoine culturel immatériel ont joué un rôle clé en soutenant les activités de renforcement des capacités en matière de rapports périodiques tout au long du cycle. Toutefois, les consultations régionales ont souligné la nécessité d'une meilleure coordination avec les centres de catégorie 2 et **d'un engagement renforcé** de leur part avant, pendant et après la soumission des rapports périodiques.

Les points clés à retenir sont les suivants :

1. La volonté de fournir une **assistance technique sur mesure** et des **programmes de tutorat**, ainsi que d'organiser des **ateliers pour partager les expériences**.
2. La nécessité de **renforcer les canaux de communication** avec l'UNESCO afin d'améliorer la coordination.
3. La possibilité de mettre en place des **mécanismes d'examen par les pairs** pour renforcer les rapports.
4. La possibilité de contribuer à **l'analyse des rapports périodiques** ou de développer des **études thématiques**.



© Jean Paul MONGO BELL, Cameroun, 2022

La voie à suivre : vers un renforcement du rôle des centres de catégorie 2

L'évolution en cours vers une date unique de soumission des rapports périodiques à l'échelle mondiale, à partir du **30 juin 2027** et tous les quatre ans par la suite, nécessite une **planification minutieuse des ressources financières et humaines** pour permettre la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités ciblées et **l'analyse pertinente des rapports périodiques**.

Dans ce processus, les **réseaux et les contacts** établis au cours du premier cycle régional de rapports **seront privilégiés**, de même que la collaboration avec les autres conventions sur la culture.

Les centres de catégorie 2 pourraient jouer, une fois de plus, un rôle essentiel dans les différentes phases du processus d'établissement des rapports périodiques.

Renforcement des capacités et mise en réseau

Co-concevoir, organiser et accueillir des activités de formation régionales et sous-régionales

Contribuer à la mise à jour du matériel de renforcement des capacités existant

Élaborer des outils et des lignes directrices supplémentaires pour soutenir la formation et la sensibilisation

Encourager la création de réseaux régionaux et sous-régionaux et d'espaces de dialogue pour l'apprentissage par les pairs

Analyse des rapports périodiques et études thématiques

Soutenir l'analyse qualitative et quantitative des rapports périodiques

Développer des études thématiques en fonction des tendances régionales et sous-régionales

Promouvoir la diffusion des résultats analytiques au niveau régional et sous-régional



Point 5: Clôture

